



Accident de travail et consolidation

Par **demelza**, le **02/06/2015** à **13:01**

Bonjour

En 2009 j ai eu accident de voiture sur le trajet domicile- travail et donc considere comme accident du travail.J ai eu 4 mois d arret et le dossier a ete ferme avec risques de rechutes mais pas cloture. Chaque annee, je fais des rechutes, depuis 2013 elles sont plus graves,et toujours prises en AT. Depuis le 16 mars 2015 je suis en mi temps therapeutique, pour une duree de 3 mois (pris en AT). J ai ete convoquee a la cpam le 20 mai ou l'on m a informee que l accident serait consolidee avec sequelles a la fin de mon mi tps (17 juin), et que l on m octroyait un taux d IPP de 7%. Le medecin de mon travail m'a convoquee le 28 mai et souhaite prolonger mon mi temps therapeutique de 3 mois supplementaires.

Cette prolongation va t elle etre prise en AT?Serais je payee a 100%? Faut il que je sois arretee 15 jours? Que va changer pour moi cette consolidation? Sachant que mon etat est degeneratif, que va t il se passer?Le taux d IPP peut il etre reevalue? Merci de votre aide